



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 70239

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les agressions de plus en plus régulières - et se soldant parfois par de graves dommages physiques - dont les sapeurs-pompiers sont victimes dans l'exercice de leur fonction lorsqu'ils vont éteindre des incendies criminels dans les quartiers difficiles. Non seulement les sapeurs-pompiers risquent chaque jour leur vie en luttant contre le feu, mais ils risquent désormais leur vie pour des raisons extérieures à la mission qui leur est confiée, liées aux agressions dont ils peuvent être l'objet de la part des délinquants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour assurer une meilleure protection des sapeurs-pompiers et permettre à ces derniers d'exercer leur mission dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers à l'occasion de leurs interventions, et souhaite connaître les dispositions mises en oeuvre afin de leur assurer une meilleure protection. Depuis quelques années, les sapeurs-pompiers, à l'instar d'autres acteurs institutionnels, sont victimes d'agressions à l'occasion de leurs interventions dans certains quartiers sensibles. Le maintien de la présence étatique, ainsi que la restauration du sentiment de sécurité chez ces professionnels s'inscrivent parmi les priorités qui guident l'action des services de police. Ainsi, le partenariat entre policiers et pompiers s'est fortement renforcé depuis l'apparition du phénomène, illustré par des mesures concrètes et adaptées en fonction du contexte local. A cet égard, les moyens de transmission entre les services de police et les services départementaux d'incendie et de secours ont été renforcés et harmonisés. Dans le même esprit, le développement des réunions permettant l'échange d'informations sur le climat des quartiers et les retours d'expérience à la suite d'interventions difficiles a été encouragé. Par ailleurs, même si l'accompagnement systématique ne constitue pas une règle, il est pratiqué dans certaines zones sensibles durant les périodes de forte tension. Sur d'autres sites, les interventions sont précédées d'un repérage effectué par un véhicule de police. En cas de besoin, le prépositionnement d'effectifs aptes à intervenir rapidement est mis en oeuvre. Par ailleurs, depuis un dramatique fait divers ayant coûté la vie à un sapeur-pompier lors de l'explosion d'un véhicule équipé d'un moteur fonctionnant au GPL en janvier 1999, les interventions sur les feux d'automobiles sont accompagnées d'une identification préalable du véhicule afin de connaître le carburant nécessaire à sa propulsion et le danger qu'il représente. Lorsque l'identification s'avère impossible, des mesures de protection sont décidées avec la mise en place d'un périmètre de sécurité. Ces différentes mesures doivent permettre aux sapeurs-pompiers d'exercer leur mission dans de meilleures conditions de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70239

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7023

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 973